

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 1 sur 13

**KNFH Hardener**

### SECTION 1 : Identification

#### Identificateur du produit

**Nom du produit :** KNFH Hardener

**Code produit :** KNFH-1

#### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Non déterminé ou non disponible

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

#### Détails du fabricant ou fournisseur

**Fabricant :**

**Amérique du Nord**

Gougeon Brothers, Inc.  
100 Patterson Ave.  
Bay City, MI 48706, U.S.A.  
310-882-2120  
safety@entropyresin.com

**Fournisseur :**

**Canada**

Composites One  
26596 Gloucester Way Unit #105  
Langley, BC V4W 4A8

#### Ligne d'urgence :

**Amérique du Nord**

**CHEMTREC**

800-424-9300 US

703-527-3887 International

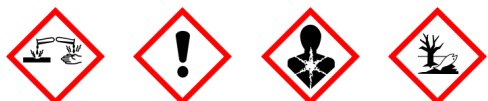
### SECTION 2 : Identification de danger

#### Classification SGH :

Corrosion de la peau, catégorie 1A  
Lésions oculaires graves, catégorie 1  
Sensibilisation de la peau, catégorie 1  
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1  
Toxicité reproductrice, catégorie 2  
Toxicité orale aiguë catégorie 4  
Toxicité aiguë (dermique) catégorie 4  
Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4  
Danger de toxicité aquatique aiguë, catégorie 2  
Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger :



**Mentions d'avertissement :** Danger

#### Mentions de danger :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 2 sur 13

### KNFH Hardener

- H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.
- H334 Peut causer des symptômes d'allergie, de l'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.
- H361 Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou de l'embryon.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif en contact avec la peau.
- H332 Nocif en cas d'inhalation.
- H401 Toxique pour la vie aquatique.
- H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

#### Déclarations de mise en garde :

- P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.
- P264 Wash skin, eyes, hands, mouth, clothing thoroughly after handling.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les bruines, les vapeurs, les pulvérisations.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.
- P284 Porter une protection respiratoire.
- P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- P273 Éviter de libérer dans l'environnement.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
- P321 Specific treatment (see supplemental first aid instruction on this label).
- P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour lui permettre de respirer.
- P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec du savon et de l'eau.
- P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruptions : Obtenir des soins médicaux
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
- P308+P313 En cas d'exposition ou de doute : Obtenir des soins médicaux
- P330 Rincer la bouche
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P391 Ramasser les déversements
- P405 Garder dans un endroit fermé à clé.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Dangers non classés par ailleurs :** Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 3 sur 13

### KNFH Hardener

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 84852-15-3	Nonyl phénol	14-18
Numéro CAS : 67762-90-7	Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	1-5
Numéro CAS : 100-51-6	Alcool benzylique	<25
Numéro CAS : 108-95-2	Phénol	<0.1
Numéro CAS : 140-31-8	1-Pipérazineéthanamine	<0.5
Numéro CAS : 2579-20-6	1,3-Cyclohexanediméthanamine	25-30
Numéro CAS : 2855-13-2	Isophorone diamine	<25
Numéro CAS : 102-71-6	2,2',2''-nitrilotriéthanol	<3
Numéro CAS : 110-85-0	Pipérazine	<1
Numéro CAS : 91672-41-2	Phenol, 2-nonyl-, branched	<1

Informations supplémentaires : Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

##### Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies ariennes non obstruées

Consulter un médecin en cas de malaise

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

##### Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

Laver la zone avec au savon et à l'eau

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

##### Après un contact avec les yeux :

Rincer délicatement les yeux exposés à l'eau pendant 15 à 20 minutes

Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement

Continuer à rincer

Consulter un médecin

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 4 sur 13

### KNFH Hardener

Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

#### Après ingestion :

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau  
Ne pas faire vomir  
Consulter un médecin en cas de malaise  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

##### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

##### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

##### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'inflammation

##### Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser l'eau comme produit extincteur

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gaz et de vapeurs irritants

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Voir Section 8

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale hermétique

#### Précautions particulières :

L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

Fermer les sources d'inflammation

Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se former lors de la combustion

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

#### Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 5 sur 13

### KNFH Hardener

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)

Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

#### Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Éviter d'inhaler le brouillard or la vapeur.

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

Entreposer loin d'aliments.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
Canada	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 5 mg/m <sup>3</sup>
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 5 mg/m <sup>3</sup>
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEP Manitoba - 8 heures Limite d'exposition (VLS-MPT) : 5 mg/m <sup>3</sup>
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEPs Ontario - MPT 8 heures Valeur d'exposition (MPT) : 0,5 ppm (3,1 mg/m <sup>3</sup> )
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 5 mg/m <sup>3</sup>
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 5 mg/m <sup>3</sup>
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEPs Saskatchewan - 15 minutes Limite de contamination moyenne : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Colombie britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures: 0,3 mg/m <sup>3</sup>
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Colombie britannique - LECT 15 minutes : 1 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 6 sur 13

### KNFH Hardener

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Manitoba - Limites d'exposition 8 heures (VLS-MPT) : 0,03 ppm
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Ontario - Valeur d'exposition 8 heures MPT (MPT) : 0,03 ppm
	Phénol	108-95-2	Alberta OELs - 8-Hour TWA Exposure Limit is: 19 mg/m <sup>3</sup> (5 ppm)
	Phénol	108-95-2	Manitoba OELs - 8-Hour Exposure Limit (TLV-TWA): 5 ppm
	Phénol	108-95-2	Ontario OELs - 8-Hour TWA Exposure Value (TWA): 5 ppm
	Phénol	108-95-2	Quebec OELs - 8-Hour TWA Exposure Value: 19 mg/m <sup>3</sup> (5 ppm)
	Phénol	108-95-2	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 5 ppm
	Phénol	108-95-2	Limite de contamination moyenne à 15 minutes : 7,5 ppm

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (LEP) indiquées ci-dessous.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

##### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation

##### Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

#### Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effectuez un entretien de routine.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 7 sur 13

### KNFH Hardener

#### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

<b>Apparence (état physique, couleur) :</b>	Liquide
<b>Odeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Seuil d'odeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Valeur pH :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point de fusion / point de congélation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion supérieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion inférieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité relative :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Solubilités :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Température d'autoinflammation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Viscosité dynamique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Viscosité cinématique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé ou non disponible

#### Informations supplémentaires

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Conditions à éviter :

Aucun connu.

#### Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

#### Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 8 sur 13

### KNFH Hardener

#### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Nocif en cas d'ingestion Nocif en contact avec la peau Nocif en cas d'inhalation

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Voie	Résultat
1,3-Cyclohexanediméthanamine	orale	DL50 - rat - 880 mg/kg
1-Pipérazineéthanamine	orale	DL50 - Poulet - 1500 mg/kg
Phénol	orale	DL50 - Souris - 270 mg/kg
	dermique	DL50 - Lapin - 630 mg/kg
Nonyl phénol	orale	DL50 - Rat - 1,300 mg/kg
Isophorone diamine	orale	DL50 - Rat - 1,030 mg/kg
Alcool benzylique	orale	DL50 - Rat - 1,230 mg/kg
	inhalation	DL50 - Rat - > 4,178 mg/m <sup>3</sup>

#### Corrosion/irritation de la peau

**Évaluation :** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
1,3-Cyclohexanediméthanamine	Corrosif pour la peau.
Pipérazine	Dommages cutanés
1-Pipérazineéthanamine	Corrosif pour la peau.
Phénol	Corrosif pour la peau.
Nonyl phénol	Corrosif pour la peau.
Isophorone diamine	Corrosif pour la peau.
Phenol, 2-nonyl-, branched	Corrosif pour la peau.

#### Dommages/irritations oculaires sévères

**Évaluation :** Provoque des lésions oculaires graves

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Nonyl phénol	Corrosif pour les yeux.
Phenol, 2-nonyl-, branched	Corrosif pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

**Évaluation :** Peut causer une réaction cutanée allergique. Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**



## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 9 sur 13

### KNFH Hardener

Nom	Résultat
Pipérazine	Exposition prolongée ou répétée peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes sensibles.
1-Pipérazineéthanamine	Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Isophorone diamine	Sensibilisation possible par contact avec la peau.

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
2,2',2''-nitrioltriéthanol	Groupe 3 - Ne peut être classé en ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains

**Programme national de toxicologie (PNT) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

#### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Phénol	Des tests in vitro ont révélé des effets mutagènes.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Susceptible de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Pipérazine	Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou de l'embryon.
Nonyl phénol	Présumé toxique pour la reproduction humaine.
Phenol, 2-nonyl-, branched	Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou de l'embryon.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Phénol	Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.
Phenol, 2-nonyl-, branched	Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 10 sur 13

### KNFH Hardener

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

#### Autres informations :

Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Toxique pour les organismes aquatiques

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Résultat
1,3-Cyclohexanediméthanamine	Essai statique CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 33,1 mg/l - 48 heures
	Essai statique CE50 - Algue Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte) - 56,7 mg/l - 72 heures
Nonyl phénol	Essai en écoulement continu CL50 - Lepomis macrochirus - 0,209 mg/l - 96 heures
	Essai semi-statique CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 0,0844 mg/l - 48 heures
	Essai statique CE50 - Selenastrum capricornutum (algue verte) - 0,33 mg/l - 72 heures
Isophorone diamine	CL50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 17,4 mg/L - 48 heures

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistence et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 11 sur 13



### KNFH Hardener

#### Méthodes d'élimination :



Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

### SECTION 14 : Informations relatives au transport



#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (1,3-Cyclohexanedimethanamine, Isophorone diamine)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8  
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime (Nonyl phenol)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (1,3-Cyclohexanedimethanamine, Isophorone diamine)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8  
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime (Nonyl phenol)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Numéro EMS	F-A, S-B
Quantités faisant l'objet d'une exception	30 ml emball. interne ; 1 l emball. externe
Quantité limitée	5L

#### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (1,3-Cyclohexanedimethanamine, Isophorone diamine)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8  
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime (Nonyl phenol)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 12 sur 13

### KNFH Hardener

Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Quantités faisant l'objet d'une exception	30 ml emball. interne ; 1 l emball. externe
Quantité limitée	1L

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Réglementations du Canada

##### Liste intérieure des substances (DSL) :

2579-20-6	1,3-Cyclohexanediméthanamine	répertorié
67762-90-7	Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	répertorié
102-71-6	2,2',2''-nitrioltriéthanol	répertorié
110-85-0	Pipérazine	répertorié
140-31-8	1-Pipérazineéthanimine	répertorié
108-95-2	Phénol	répertorié
84852-15-3	Nonyl phénol	répertorié
2855-13-2	Isophorone diamine	répertorié
100-51-6	Alcool benzylique	répertorié
91672-41-2	Phenol, 2-nonyl-, branched	non répertorié

##### Liste extérieure des substances (NDSL) :

91672-41-2	Phenol, 2-nonyl-, branched	répertorié
------------	----------------------------	------------

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

**Sigles et abréviations :** Aucun(e)

#### Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2018

Page 13 sur 13

### KNFH Hardener

par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA :** 3-0-0

**HMIS :** 3-0-0

**Date de préparation initiale :** 02.14.2018

**Fin de la fiche de données de sécurité**